

solutions à des problèmes qui existent depuis des années et que, malheureusement, on a pris trop de temps à vouloir corriger?

Je voudrais simplement ouvrir une parenthèse à propos d'une étude sur la fiscalité et le problème qui a particulièrement soutenu l'attention au cours de la conférence fédérale-provinciale. Après trois jours de conférence sur le thème de la nouvelle constitution du Canada, la question financière et fiscale a également fait les manchettes dans les journaux, à la télévision et à la radio. Malgré l'importance de la question de la fiscalité, ce qui nous frappe le plus, c'est l'oubli total, pour ainsi dire concerté, du rapport Carter, qui comprenait les conclusions de la récente Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

L'opinion publique a été forcée de laisser dans l'oubli le rapport de cette commission, même à la conférence fédérale-provinciale, où la question de la fiscalité a joui de toute la publicité voulue. Au fait, cette question retient l'attention de tous les administrateurs publics qui sont tous aux prises avec une pénurie de fonds.

Les six volumes du rapport de la Commission Carter contiennent 2,600 pages de texte très serré. Le coût de cette enquête royale est estimé à \$3,600,000 et a été payé à même les fonds publics; cela représente environ \$1,385 pour chaque page du rapport. Pourquoi faut-il encore, deux ans après la présentation du rapport de cette commission, tout remettre en question sous une autre forme, soit le partage des pouvoirs entre les différents gouvernements relativement aux taxes et aux impôts, alors que pas une des recommandations de la commission n'a été jusqu'ici mise en pratique par le gouvernement fédéral?

Cette conférence fédérale-provinciale a reçu beaucoup de publicité avant la tenue de ses assises et, par le fait même, elle avait suscité beaucoup d'espoir qu'une solution serait bientôt trouvée. La conférence est finie et le peuple du Canada se demande malheureusement ce qu'elle a bien pu régler.

Après la conférence, un honorable sénateur qui a siégé avec moi dans cette enceinte pendant de nombreuses années demandait quel bienfait cette conférence avait pu apporter. Il est illusoire, disait-il, de prétendre que cette conférence, tout comme les autres, a réglé le problème de la Constitution.

L'hon. M. Turner: Quel sénateur?

M. Rondeau: L'honorable président du Sénat.

Je lui ai alors demandé s'il croyait que cette conférence avait produit quelque bon résultat. «Oui», me répondit-il, «elle aura permis aux Canadiens, grâce à la télévision, de voir ce qui

se passait à la conférence et de constater les problèmes que nous connaissions avant la tenue de ces assises.»

La télédiffusion des séances de la conférence a permis à tous les Canadiens de prendre conscience de nos problèmes constitutionnels. A cet égard, un honorable député demandait hier au très honorable premier ministre (M. Trudeau) s'il avait l'intention à brève échéance de téléviser les débats de la Chambre, ce qui permettrait à tous les Canadiens de prendre connaissance de ce qui se passe à la Chambre des communes. Malheureusement, ceux qui sont à la Chambre depuis plusieurs années partagent l'opinion d'un honorable sénateur qui disait qu'il ne se faisait pas grand-chose aux conférences fédérales-provinciales, sinon de renseigner le public sur des problèmes que les administrateurs connaissent déjà.

Nous savions tous, et nous savons encore, qu'il existe des problèmes de plus en plus nombreux et de plus en plus graves. Dans l'intervalle, le malaise persiste et le peuple Canadien a raison de se poser la question suivante: Les gouvernements libéraux ou conservateurs qui ont laissé naître chez nous les problèmes constitutionnels au cours des derniers 100 ans sont-ils en mesure de les corriger?

Il y a des réformes à apporter, nous en convenons, mais, avant de ce faire, il est bon de rechercher les causes du malaise actuel, de connaître les erreurs commises dans le passé contre la Constitution. Au fait, tous les ans, à mon sens, les gouvernements ont massacrés la Constitution. Est-ce que le fait de vouloir la réformer aujourd'hui garantit que celle que nous adopterons sera plus respectée?

● (2.50 p.m.)

A mon sens, le plus grand péché de notre Constitution actuelle, c'est le mode de répartition des pouvoirs parmi les provinces. Pourtant, ces pouvoirs sont clairement définis dans la Constitution. Mais le défaut trouve encore son origine dans la question de l'argent. Et pourtant, nous étions censés accorder beaucoup d'importance à la question des langues, lors de la dernière conférence fédérale-provinciale.

J'ai remarqué, au cours de ces trois jours de conférence, que les représentants de toutes les provinces parlaient le même langage avec le gouvernement fédéral: le langage de la piastre.

Tous les représentants des provinces ont parlé du problème de l'argent, et, pourtant, on parle de bilinguisme et de biculturalisme. Les formalistes connaissent leurs responsabilités en matière de voirie et de santé, parce que la Constitution attribue l'argent au gouvernement fédéral. On a accordé au gouvernement